



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Situation des agriculteurs dans le contexte actuel de changement climatique

Question écrite n° 2424

Texte de la question

M. Christophe Naegelen appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la situation des agriculteurs dans le contexte actuel de changement climatique et de diminution des ressources en eau. L'intégralité des départements français ont fait l'objet, à des degrés divers, d'un plan sécheresse à l'été 2022. Ces territoires et leurs habitants ont ainsi été soumis à différents niveaux de restriction de leur consommation d'eau. L'agriculture, branche qui présente de grands besoins en eau, est ainsi fortement touchée par la sécheresse. Parmi les agriculteurs, ce sont notamment les éleveurs qui rencontrent les plus grandes difficultés. L'herbe consommée par le bétail pousse en effet mal en période de sécheresse, ce qui oblige les agriculteurs à puiser dans leurs stocks hivernaux de fourrage ou à en acheter pour nourrir leurs animaux et à abreuver plus régulièrement ces derniers en période de grande chaleur. Avec le changement climatique, ce sont ainsi de nouvelles contraintes financières qui viennent peser sur la filière agricole, qui souffre déjà de la conjoncture actuelle et également d'une crise des vocations. Dans la période actuelle, caractérisée par une flambée du prix des matières premières, par une volonté d'assurer à long terme la souveraineté alimentaire du pays, il est essentiel de soutenir et revaloriser le travail des agriculteurs. La filière agricole se trouve ainsi au cœur des enjeux de résilience et de souveraineté alimentaire dont le rôle ira croissant à l'avenir. Au vu de l'enjeu vital de souveraineté alimentaire et de protection des ressources que représente la filière agricole, il lui demande quelles sont les mesures que le Gouvernement entend mettre en place pour soutenir cette filière déjà mise à mal .

Texte de la réponse

L'agriculture est l'un des secteurs particulièrement exposés aux modifications hydrologiques, et il est important de réduire sa vulnérabilité à un risque accru de manque d'eau dans le contexte du changement climatique. Les conséquences de la sécheresse qui depuis plusieurs années touche de nombreux départements en témoignent. Le Gouvernement a mis en œuvre des mesures fortes pour augmenter la résilience de l'agriculture face aux aléas climatiques : - dans le cadre de France Relance, ce sont plus de 200 M€ qui ont été dédiés à de l'investissement pour la protection contre les aléas climatiques, que ce soit à travers un soutien aux agroéquipements individuels ou à des infrastructures collectives de gestion de l'eau, ainsi qu'à l'implantation de haies en bordure de champs et d'arbres au sein des parcelles, qui permettent, entre autres, d'améliorer la qualité et l'infiltration de l'eau dans le sol, de stocker du carbone et de s'adapter au changement climatique ; - l'État aide les éleveurs à investir, dans des systèmes d'abreuvement ou encore la ventilation des bâtiments, via le plan de compétitivité et d'amélioration des entreprises (PCAE) ; - le Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique s'est achevé le 1er février 2022, actant un certain nombre d'actions à mettre en œuvre collectivement afin d'anticiper les effets du changement climatique sur l'agriculture pour mieux la protéger et s'adapter. Une délégation interministérielle, dirigée par le préfet Frédéric Veau, a été mise en place afin d'assurer la concrétisation des ambitions du Varenne de l'eau et de l'adaptation au changement climatique. À cet égard, les filières agricoles se sont toutes engagées, au travers d'une charte, à finaliser leur stratégie d'adaptation au changement climatique. La révision des plans d'adaptation au changement climatique

des bassins, sous l'autorité des préfets en lien avec les comités de bassin, a également été annoncée. Cette révision est réalisée en lien avec les plans régionaux d'adaptation au changement climatique agricole impulsés par les chambres régionales d'agriculture. Sur le plan de la gestion durable de l'eau, des évolutions, notamment réglementaires, sont en cours afin de faciliter l'avancement des démarches locales de projets de territoire et la déploiement de leurs programmes d'actions. Le Varenne de l'eau a également conduit à adopter un nouveau dispositif d'assurance récolte mis en place depuis le 1er janvier 2023.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Naegelen](#)

Circonscription : Vosges (3^e circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2424

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : Agriculture et souveraineté alimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 octobre 2022](#), page 4794

Réponse publiée au JO le : [17 janvier 2023](#), page 389